

Compte-rendu du Conseil municipal de SAINTE-NATHALENE réuni le 07 AVRIL 2022 à 20H30

Présidé par : Jean-Michel PERUSIN, Maire.

Présents : Frédéric TACHE – Bertrand ROUQUIE – Catherine DELORD – Isabelle LOVISA – Monica DUBOST – Brigitte AUDOUARD – Jean-Luc DESPLAT – Jean-François MARTINET – Alexandre COUDERC – Séverine CORBELLARI.

Absents excusés : Sylvie PINGUET (donne procuration à Séverine CORBELLARI) – Franck BOMBET (donne procuration à Jean-François MARTINET) - Serge KOLESNIKOFF.

Secrétaire de séance : Alexandre COUDERC

oooooooooooo

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU PERCEPTEUR

(commune et assainissement)

Les comptes de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité pour les 2 budgets.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00 €	258 431,71 €	0,00 €	3 582,99 €	0,00 €	258 431,71 €
opérations de l'exercice	499 245,23 €	525 811,35 €	758 718,47 €	1 012 679,80 €	1 257 963,70 €	1 538 491,15 €
TOTAUX	499 245,23 €	784 243,06 €	758 718,47 €	1 016 262,79 €	1 257 963,70 €	1 800 505,85 €
Résultat de clôture	0,00 €	284 997,83 €	0,00 €	257 544,32 €	0,00 €	542 542,15 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	188 075,85 €	177 864,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	284 997,83 €	188 075,85 €	435 408,32 €	188 075,85 €	720 406,15 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	284 997,83 €	0,00 €	613 272,32 €	0,00 €	532 330,30 €

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)	DEPENSES OU DEFICIT (4)	RECETTES OU EXCEDENTS (4)
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG						
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	7 624,31 €	0,00 €	7 624,31 €	0,00 €
opérations de l'exercice	30 322,83 €	44 139,83 €	21 025,25 €	19 557,25 €	51 348,08 €	63 697,08 €
TOTAUX	30 322,83 €	44 139,83 €	28 649,56 €	19 557,25 €	58 972,39 €	63 697,08 €
Résultat de clôture	0,00 €	13 817,00 €	9 092,31 €	0,00 €	9 092,31 €	13 817,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	13 817,00 €	9 092,31 €	0,00 €	9 092,31 €	13 817,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	13 817,00 €	9 092,31 €	0,00 €	0,00 €	4 724,69 €

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Conseil Municipal, conseil d'administration ou comité.
(3) Maire ou Président.
(4) Les "dépendances" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "débits" et les "excédents" doivent être inscrites sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - COMMUNE

Ils s'établissent comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	284 997, 83 €
DÉFICIT	/

A) EXCÉDENT AU 31/12/2021	284 997, 83 €
● Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068).....	0 €
● Affectation complémentaire en réserves (article 1068).....	0 €
● Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (article 002).....	284 997, 83 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - ASSAINISSEMENT

Ils s'établissent comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	13 817, 00 €
DÉFICIT	/

A) EXCÉDENT AU 31/12/2020	13 817, 00 €
● Exécution du virement à la section d'investissement (article 1068).....	9 092, 31 €
● Affectation complémentaire en réserves (article 1068).....	0 €
● Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (article 002).....	4 724, 69 €

DELIBERATION SORTIE INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES A LA VALEUR NETTE COMPTABLE

Cette délibération permet à la commune de « nettoyer » son inventaire, dans la perspective du passage de la comptabilité M 57 en 2024.

VOTE DES TAUX 2022

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022. Ils s'établissent comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	44, 96 %	44,96 %
Taxe foncière sur non bâti	87,42 %	87,42 %

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Il s'établit comme suit :

Dépenses :		
▪	Fonctionnement :	769 397, 83 €
▪	Investissement :	585 354, 87 €
	TOTAL	1 354 752, 70 €
Recettes :		
▪	Fonctionnement :	769 397, 83 €
▪	Investissement :	585 354, 87 €
	TOTAL	1 354 752, 70 €

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des votants.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

Il s'établit comme suit :

Dépenses :		
▪	Fonctionnement :	40 360, 01 €
▪	Investissement :	30 757, 24 €
	TOTAL	71 117, 25 €
Recettes :		
▪	Fonctionnement :	40 360, 01 €
▪	Investissement :	30 757, 24 €
	TOTAL	71 117, 25 €

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des votants.

MENAGE DES LOCAUX

Suite à la rupture du contrat de l'entreprise PNS (Esat), il est proposé à compter du 02 mai 2022 l'organisation suivante :

Centre de Loisirs Bibliothèque / salle des fêtes WC cantine	A effectuer par l'entreprise ACTIVE SERVICE à ST-GENIES
Cuisine / Réfectoire	L'agent en emploi PEC, sur son temps de travail (10 H – 15 H)
Bureau directrice + 1 classe Mairie - escaliers résidence Gagnebé Eglise (1 fois / mois)	A effectuer par un privé

Vitres : devis à approuver.

QUESTIONS DIVERSES

- Un planning est établi concernant les 2 tours des élections présidentielles
- Une délibération est prise concernant la modification du régime indemnitaire des agents, suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 25/03/2022
- Le compte-rendu de l'étude thermique concernant les logements sociaux à la Résidence Gagnebé effectué par le SDE24 sera présenté en mairie le 21/04/22 à 10H30.
- La billettique va changer concernant les cartes de car pour les primaires, collégiens et lycéens (carte automatisée avec photo)
- Il est évoqué la possibilité de faire payer la cantine en fonction du quotient familial, ou de créer une taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Il est également évoqué la possibilité d'augmenter la redevance d'assainissement des 2 campings concernés de 3 % par an (à voir lors du prochain conseil municipal)
- Le Maire informe le conseil de la réunion voirie ayant eu lieu concernant les voies communales et communautaires sur la commune, et des travaux qui s'y feront, ainsi que de leur coût, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Il est convenu de passer une convention avec l'association CHAPLAINCY OF AQUITAINE, et de leur mettre à disposition une clef de l'église, moyennant un chèque de caution de 300 €.